

Réunion du Conseil départemental d'octobre 2022

Délibération N° CD-octobre 2022-5.2-164

Séance du 11 octobre 2022 (Après-midi)

L'An deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 14 h 00, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Jean-Sébastien LALOY, Véronique POUZADOUX, Christian CHITO, Cécile DE BREUVAND, André BIDAUD, Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Roger LITAUDON, Annie CORNE, Fabrice MARIDET, Evelyne VOITELLIER, Stéphane ABRANOWITCH, Joëlle BARLAND-LAPORTE, Jean ALMAZAN, Christine BURKHARDT, François BROCHET, Marie CARRE, Julien CARPENTIER, Elisabeth CUISSET, Christophe DE CONTENSON, Isabelle GONINET, Jean-Marc GERMANANGUE, Sylvie SARTIRANO, Jean LAURENT, Anne SAINT-JULIEN, Romain LOPEZ, Nicole TABUTIN, Isabelle USSEL-MICHAUD, Jacques DE CHABANNES, Martine ARNAUD, Jean-Marc DUMONT, Pascale FOUCAULT, Marc MALBET, Marie-Françoise LACARIN, Pascal PERRIN, Pascale LESCURAT, Bernard POZZOLI, Juliette WERTH,

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY,

VOTE : adopté à l'unanimité des votants

Les élus du Groupe Gauche Démocrate et Citoyenne s'étant abstenus.

Monsieur DUMONT et Madame LACARIN ayant quitté la salle ils n'ont pas pris part à l'examen et au vote de ce rapport.

OBJET : Expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée

Le Conseil départemental,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2016 portant Schéma Unique des Solidarités 2017-2021 et intégrant le Programme d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions prorogés sur 2022 lors de la délibération du Conseil départemental de décembre 2021.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 juin 2018 portant Pacte territorial d'insertion 2018-2021 (PTI), prorogé sur 2022 lors de la délibération du Conseil départemental de décembre 2021.

Vu l'instruction n° SSAA2102289J - DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2021/ 23 du 19 mars 2021 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » ;

Vu l'avis de la Commission des Solidarités, de la Santé et des Sports,

Vu l'avis de la Commission des Ressources et du Soutien à l'économie

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil départemental de l'Allier soutient la candidature à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » du territoire du Bocage Bourbonnais portée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et couvrant toutes les communes de l'EPCI.

Article 2 : Le Conseil départemental prendra en charge financièrement dans le cadre de ses compétences l'embauche des Bénéficiaires du RSA et des personnes en RQTH et dans le cadre de CDD d'un maximum de 3 ans.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur de l'Administration générale*

Miloud BELMEKKI